

26-00073

17 FEB 2026

COMMUNIQUE

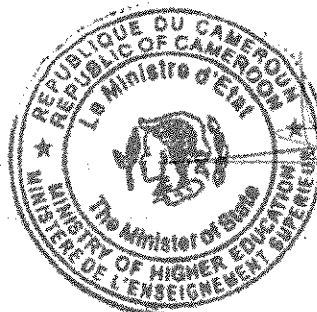
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'UN APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 101 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation n°03/DCE/MINESUP/SIGAMP/CIPM/2025 du 05 novembre 2025 passé selon la procédure de gré à gré suivant autorisation n°07054-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NANG du 13 octobre 2025, relatif à l'alimentation en énergie électrique des Centres de Développement du Numérique Universitaire (CDNU) des Universités de Maroua (lot 1) et Douala (lot 2), que les résultats sont les suivants :

- le lot 1 relatif à l'alimentation en énergie électrique du CDNU de l'Université de Maroua est déclaré **infructueux**, conformément aux dispositions de l'article 103 (b) du Code des Marchés Publics ;
- le lot 2 relatif à l'alimentation en énergie électrique du CDNU de l'Université de Douala est attribué à la Société **SANNA HOLDING SARL**, pour un montant de **quatre-vingt millions quatre cent soixante-dix mille cent (80 470 100) fcfa hors taxes** et de **quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (95 960 594) fcfa toutes taxes comprises**, avec un délai d'exécution de **quarante-cinq (45) jours**.

En conséquence, le Directeur Général de la Société **SANNA HOLDING SARL** est invité à prendre attache avec la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur logée à la Direction des Affaires Générales, sise au 14^e étage de l'Immeuble Ministériel n°2, pour les modalités pratiques de signature du marché y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de retirer leurs dossiers dans un délai de quinze (15) jours à compter de la publication du présent communiqué. Passé ce délai, les offres non retirées seront détruites.



Jacques Fama Ndongo